

Prise de position

Le paquet européen « Ajustement à l'objectif 55 »

Première réaction d'industriAll Europe

Document adopté par le 22e Comité exécutif d'industriAll Europe
Réunion hybride, les 30 novembre & 1 décembre 2021

Le 14 juillet 2021, la Commission européenne a présenté son paquet « Ajustement à l'objectif 55 ». Composé de 13 propositions législatives, ce paquet constitue le plan de la Commission pour adapter le cadre d'action de l'UE en matière de climat au nouvel objectif de réduction des émissions d'ici 2030. Le paquet va entraîner une accélération sans précédent de la décarbonation, qui aura des conséquences sur tous les secteurs de l'industrie. Même si elle soutient l'objectif de neutralité climatique à l'horizon 2050, industriAll Europe veut garantir une transition juste pour les travailleurs européens sur la base d'une cartographie détaillée des enjeux pour les travailleurs dans les secteurs et régions industriels. Les conséquences pour les travailleurs doivent être prises en compte dans l'ensemble du paquet et être surveillées de près par des mécanismes spécifiques. La présente prise de position est une première réaction d'industriAll Europe au paquet dans son ensemble ainsi qu'une première évaluation des éléments phares du paquet.

Aperçu

En 2021, l'Union européenne a adopté une loi sur le climat qui rend juridiquement contraignant l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et qui fixe pour 2030 un nouvel objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % par rapport au niveau de 1990. En juillet 2021, la Commission a adopté le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » pour intensifier encore la réduction des émissions par une révision de tous les instruments politiques pertinents (voir la [série de propositions](#)).

Ce paquet très dense contient un nombre inédit de propositions politiques pour réviser tout le cadre d'action de l'UE en matière de climat. La directive sur le système d'échange de quotas d'émission (SEQE), le règlement sur la répartition de l'effort, la directive sur les énergies renouvelables, la directive sur l'efficacité énergétique, la directive sur la taxation de l'énergie ainsi que le règlement fixant les normes d'émissions de CO2 pour les voitures et les véhicules utilitaires légers seront tous révisés. Un plan stratégique pour le déploiement rapide d'une infrastructure pour les carburants alternatifs et une nouvelle stratégie pour les forêts ont été proposés sur la base des instruments existants. Le paquet propose également de mettre en place un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) ainsi que

d'établir un Fonds social pour le climat pour accompagner la création d'un SEQE pour les carburants utilisés pour le transport routier et le chauffage. Enfin, deux initiatives nommées 'ReFuelEU Aviation' et 'FuelEU Maritime' ont été lancées pour accélérer l'adoption des carburants durables dans les secteurs aérien et maritime.

Conformément à la version actuelle du programme de travail de la Commission européenne pour 2021, le paquet sera complété, en décembre, par une proposition d'amender la directive sur la performance énergétique des bâtiments, par un paquet sur l'économie circulaire, par une révision du troisième paquet Energie sur le gaz, par une proposition de normes d'émissions post-Euro 6/VI pour les voitures, les véhicules utilitaires légers, les camions et les bus, et enfin par une proposition de recommandation du Conseil sur la manière de considérer au mieux les aspects sociaux et les aspects relatifs au travail de la transition climatique.

Réaction générale d'industriAll Europe

IndustriAll Europe soutient l'objectif d'atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 par des mesures qui garantissent une transition juste pour tous les travailleurs¹. Au vu des nouveaux objectifs à l'horizon 2030 et de la révision des politiques climatiques de l'UE qui en découle, industriAll Europe a réclamé dès novembre 2020 une politique climatique européenne qui ouvre une voie crédible vers le nouvel objectif de réduction des émissions d'ici à 2030 et permet aux partenaires sociaux d'anticiper les possibles changements perturbateurs pour les chaînes de valeur industrielles et les emplois qui en dépendent en Europe.² En tant que syndicats, notre rôle est de faire tout notre possible pour garantir que les changements nécessaires ne menaceront pas les conditions de travail et de vie des travailleurs.

IndustriAll Europe veut que le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et sa mise en œuvre stimulent les investissements, créent des emplois de qualité et soient bénéfiques pour les citoyens de l'UE en matière de santé et d'environnement tout en faisant en sorte de garder et développer des chaînes de valeur industrielles fortes en Europe en encourageant l'innovation.

Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » présenté par la Commission européenne est un paquet impressionnant composé de propositions spécifiques complexes et interdépendantes. Étant donné le nombre d'emplois qui est en jeu et le risque que les inégalités ne se creusent en Europe, il convient de réaliser une évaluation sociale et industrielle minutieuse du paquet. Il faut par ailleurs apporter une réponse urgente et forte à la crise climatique mondiale afin de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre partout dans le monde, ainsi qu'en Europe. Partant du principe qu'il n'y a pas de justice sociale sans action pour le climat, et qu'il n'y a pas d'action pour le climat sans justice sociale, industriAll Europe propose une première évaluation qui reconnaît la complexité du débat. IndustriAll Europe participera aux discussions avec les décideurs politiques européens pour encadrer cette accélération sans précédent de l'action pour le climat de manière à ce que les industries européennes et leurs travailleurs ne soient pas exposés à des changements perturbateurs, mais tout en gardant à l'esprit que les restructurations inévitables devront être anticipées et gérées d'une manière socialement responsable.

1. Une action climatique requiert une transition juste

IndustriAll Europe soutient l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 et reconnaît qu'une ambition accrue d'ici à 2030 est nécessaire pour l'atteindre. Mais elle veut que les principes d'une transition juste

¹ Voir prise de position 2019/INDUSTRIALL 103, <https://news.industrial-all-europe.eu/p/position-papers>
² https://news.industrial-all-europe.eu/content/documents/upload/2020/11/637418363805326269_EN%20-%20Green%20Deal%20-%20Europe's%20Green%20Deal%20mapping%20the%20route%20to%202030.pdf

soient traduits en action. Or, dans sa forme actuelle, le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » n'est pas équilibré. Il va initier une accélération importante et nécessaire de la décarbonation en Europe mais sans fournir les outils ou ressources supplémentaires permettant de faire face aux conséquences pour les travailleurs.

Le mécanisme actuel de l'UE pour une transition juste a été mis en place pour soutenir les régions dépendantes du charbon et des industries énergivores dans leurs efforts pour faire face au changement structurel. Toutefois, il néglige largement l'impact de la décarbonation dans de nombreux autres secteurs industriels, tels que la filière automobile. La planification politique actuelle risque ainsi de passer à côté d'importants aspects du changement structurel dû au passage nécessaire à une industrie climatiquement neutre. Le champ d'application du mécanisme pour une transition juste et les processus qui lui sont liés doivent être élargis pour prendre en compte les impacts sur les travailleurs et sur l'emploi dans les secteurs et régions industriels. Le secteur automobile est le secteur qu'il est de toute évidence nécessaire d'intégrer au mécanisme, notamment pour les régions hautement spécialisées dans les technologies propres aux moteurs à combustion conventionnels.

IndustriAll Europe déplore également le manque de ressources supplémentaires pour faire face aux conséquences du paquet « Ajustement à l'objectif 55 » sur les travailleurs. Il convient de rappeler qu'en mai 2020, la Commission européenne a proposé de débloquer 40 milliards d'euros pour soutenir les régions dépendantes du charbon. Après l'accord de juillet 2020, 17,5 milliards d'euros ont été alloués au Fonds pour une transition juste. Ce montant ne suffit déjà pas pour faire face aux changements structurels dans les régions charbonnières, il n'est donc pas pensable qu'il serve également à soutenir les régions dépendantes d'autres secteurs tels que l'automobile. Cela rendrait le Fonds pour une transition juste et ses mécanismes purement et simplement caduques. Nous avons besoin d'une stratégie de financement de l'UE pour une transition juste avec des ressources nouvelles et supplémentaires qui renforceront et compléteront les fonds et programmes existants (par ex. le fonds pour une transition juste, FSE+, FEDER, FEM). Une première étape est d'inciter les Etats membres à utiliser les recettes supplémentaires du système d'échange de quotas d'émission de l'UE, les recettes de TVA ou des droits d'accises supplémentaires générés par la flambée actuelle des prix de l'énergie.

IndustriAll Europe souligne également que la mise en œuvre du paquet ne se déroule pas dans un vide social. Dans le monde du travail, la précarité généralisée, la pression sur les salaires, les attaques contre les relations sociales et les négociations collectives ainsi que l'impact des politiques d'austérité sur les services publics et l'état providence ont creusé les inégalités et aggravé le risque de pauvreté. De plus, les derniers développements autour des prix de l'énergie ont des conséquences dramatiques sur le pouvoir d'achat des travailleurs et poussent de nombreux citoyens européens dans la précarité énergétique. En conséquent, il faut mettre en place de nouvelles manières de garantir que tous les citoyens européens ont accès à l'énergie et s'attaquer aux causes structurelles des prix élevés de l'énergie (voir ci-dessous). L'éventail complet des programmes sociaux et des protections sociales doit lui aussi être renforcé. Cela inclut la santé et le bien-être, l'assurance chômage, les retraites et surtout l'éducation, la formation, la reconversion ainsi que les systèmes d'apprentissage tout au long de la vie. Heureusement, dans certains Etats membres, des relations sociales fortes ont permis d'aboutir à des solutions négociées qui considèrent la dimension sociale de la transition vers une économie climatiquement neutre. Les efforts de l'UE en faveur d'une transition juste ne peuvent pas affaiblir ces solutions négociées.

Comme proposé, le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » soulève de sérieuses inquiétudes quant à son impact sur le pouvoir d'achat, l'inflation et l'emploi. Ces risques sont particulièrement graves dans les Etats membres de l'UE les plus pauvres qui dépendent fortement des industries énergivores et qui ont un bouquet énergétique fortement carboné. L'UE doit apporter des réponses spécifiques à ces inquiétudes

et garantir que le paquet ne sapera pas le principe de solidarité sur lequel l'UE repose et qu'il ne laissera aucune région sur le côté.

De plus, les Etats membres doivent être invités à mettre à jour leurs plans nationaux pour le climat et l'énergie en étroite concertation avec les partenaires sociaux nationaux, et en particulier les sections portant sur les conséquences au niveau social et de l'emploi. Avec le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » et les efforts supplémentaires attendus, nous devons avoir une idée plus précise de l'impact sur les emplois, notamment dans les secteurs industriels ainsi que sur les niveaux de vie.

IndustriAll Europe a de sérieuses inquiétudes quant aux conséquences que certaines des propositions pourraient avoir en matière d'inégalités sociales, notamment dans les régions les plus pauvres d'Europe. Si le paquet contient des propositions intéressantes (par ex. la proposition de créer un fonds social européen pour le climat doté de 72,2 milliards d'euros), il ne suffira pas à empêcher les inégalités sociales de se creuser. Le pacte vert pour l'Europe sera un pacte social uniquement s'il va de pair avec un régime de taxation équitable et un programme massif d'investissements publics et privés au profit de tous. Il devrait également être accompagné d'une réforme de la gouvernance économique de l'UE et d'avancées significatives dans la promesse de traduire le socle social en politiques concrètes aux niveaux européen et national pour améliorer les conditions de travail et de vie sur tout le continent.

2. Un cadre légal pour l'anticipation du changement par le biais de la participation des travailleurs

Une transition juste est synonyme d'anticipation et de gestion du changement. L'ampleur de la transformation en cours initiée par la double transition numérique et écologique qui s'accélère nécessite un cadre politique et légal capable de tenir la promesse de ne laisser personne sur le côté. Avec son paquet « Ajustement à l'objectif 55 », la Commission ne doit pas seulement être à la hauteur de son ambition pour le climat, elle doit aussi se montrer plus ambitieuse quant à une transition juste afin de garantir l'acceptation sociale, notamment dans les Etats membres dont les dispositions nationales en place ne suffisent pas.

Les ressources ne sont cependant qu'une partie de la solution. Il est rarement fait mention de la nécessité d'avoir une véritable panoplie de droits pour garantir que les transitions se font en douceur pour les travailleurs. Le problème ne peut pas juste se régler à coup d'argent.

En tant que fédération syndicale européenne représentant les travailleurs de l'industrie, nous savons que l'anticipation des restructurations est d'une importance cruciale. Mal gérées, les restructurations peuvent faire des ravages sur plusieurs générations – pour ceux qui perdent leur emploi et pour ceux qui « survivent ». Les outils de l'Europe pour anticiper les changements économiques sont clairement inappropriés car ils se limitent souvent à des stratégies globales en matière de compétences. Tout comme les chefs d'Etat et de gouvernement européens ont tiré les leçons keynesiennes de 2008-2009 en matière d'investissements, ils doivent maintenant tirer les leçons des restructurations économiques.

En janvier 2013, après trois ans d'une crise financière majeure, l'eurodéputé socialiste espagnol, Alejandro Cercas, a présenté une proposition unique en séance plénière à Strasbourg. S'appuyant sur le nouveau droit parlementaire d'initier une loi (article 225 du TFUE), il a présenté un projet de loi sur l'information et la consultation des travailleurs, l'anticipation et la gestion des restructurations.

Aujourd'hui, comme en 2013, différents cadres politiques et légaux nationaux et régionaux sur la gestion du changement sont en place dans l'UE, ce qui creuse les inégalités entre les travailleurs et crée des distorsions entre les entreprises. L'initiative Cercas entendait établir des règles de concurrence européennes égales en fixant des normes minimales européennes qui encourageraient une approche

proactive et socialement responsable de l'anticipation et de la gestion du changement. Les propositions établissent des mesures pour anticiper le changement et garantir la durabilité de l'entreprise et l'employabilité des travailleurs ainsi que la nécessité d'établir des plans sociaux détaillés en cas de restructuration avec des rôles clairs pour toutes les parties prenantes (partenaires sociaux, autorités publiques).

Un cadre européen traitant de l'anticipation du changement et de la participation des travailleurs doit contenir les éléments suivants :

- Des droits renforcés à l'information, consultation et participation, étant donné le rôle fondamental que les représentants des travailleurs/syndicats jouent pour garantir la viabilité à long terme et la durabilité des entreprises européennes. A cette fin, les travailleurs doivent davantage se faire entendre et être impliqués dès le début du processus décisionnel. Les instruments légaux existants pour l'information, la consultation et la participation doivent être pleinement respectés, mis en œuvre et mieux connectés entre les niveaux national et européen.
- Une boîte à outils de droits pour garantir que les transitions sont douces pour chaque travailleur : des politiques actives du marché du travail doivent répondre à l'urgence de l'éducation et de la formation qui garantissent le développement et le perfectionnement des compétences pour préparer les travailleurs à des emplois au sein et entre les industries en transformation. Chaque travailleur doit avoir droit à une formation de qualité et à un apprentissage tout au long de la vie, indépendamment de son contrat.
- S'assurer que la planification stratégique à long terme des entreprises tient compte des besoins d'emplois et de compétences, en se concentrant particulièrement sur le développement permanent des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre ainsi que sur des politiques actives du marché du travail.
- Anticiper et gérer les exigences en compétences stratégiques est également fondamental pour une stratégie industrielle européenne basée sur l'innovation et la création de nouvelles industries et de nouveaux emplois.
- Permettre, à travers des négociations collectives, la mise en œuvre de mécanismes de réduction du temps de travail sur la base du volontariat, de régimes de retraite individuels et/ou collectifs ainsi que de retraite anticipée dans les secteurs et entreprises impactés négativement par la décarbonation et où de telles solutions sont nécessaires.
- Garantir le rôle du dialogue social et des négociations collectives comme des solutions négociées entre partenaires sociaux est essentiel pour garantir que des réponses équitables sont trouvées via des accords sur mesure. Les autorités publiques doivent, si nécessaire, jouer leur rôle dans le processus.
- Enfin, établir des mécanismes de soutien pour les travailleurs victimes du changement économique en facilitant les transitions professionnelles. Le rapport Cercas propose une liste détaillée d'alternatives pour minimiser les pires impacts négatifs sur l'emploi.

Aucune de ces propositions n'est réellement nouvelle. Elles ont déjà été mises en œuvre avec succès dans plusieurs Etats membres et régions, et elles doivent désormais être encouragées au niveau de l'UE. Il est temps que la Commission européenne présente une proposition de cadre légal européen sur l'anticipation et la gestion du changement tout en reconnaissant que la résolution de 2013 doit bien entendu être mise

à jour pour correspondre aux réalités d'aujourd'hui mais sans affaiblir les droits existants des travailleurs. Ce serait un pas important vers une économie et une société européennes plus résilientes et durables – en faisant de la transition juste une réalité.

3. Une politique industrielle solide

Comme établi dans des positions précédentes³, Il est essentiel de maintenir et de construire des chaînes de valeur industrielles solides pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE, puisque la création d'emplois sera l'un des principaux leviers du soutien public à la politique climatique européenne, mais aussi parce que les industries ont la capacité d'apporter des solutions pour la décarbonation de l'économie européenne.

IndustriAll Europe veut améliorer la coordination et la cohérence entre le pacte vert et la stratégie industrielle de l'UE. Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » doit davantage se pencher sur la stratégie industrielle de l'UE et sa récente révision, ainsi que sur les voies de transformation des écosystèmes.

Afin d'être cohérent avec la stratégie industrielle de l'UE, la révision de la loi européenne sur le climat en rapport à l'augmentation de l'objectif à -55% doit se baser sur des analyses d'impact sectorielles approfondies à l'horizon 2030 afin de déterminer ce qui est réalisable au cours de la prochaine décennie dans les secteurs en question. Il convient de garder à l'esprit que de nombreux secteurs industriels ne peuvent pas suivre un schéma linéaire de réduction des émissions avec les technologies actuellement utilisées. Ces secteurs auront besoin du déploiement de technologies de pointe pour procéder à la décarbonation ainsi que d'une réduction significative de leur consommation d'énergie et de matières premières primaires. De même, les investissements massifs qui sont nécessaires pour transformer les installations dans ces secteurs exigent un degré élevé de confiance dans des technologies qui ne sont souvent pas encore abouties, sachant que 2030 est désormais à un moins d'un cycle d'investissements. Par conséquent, toute révision des instruments réglementaires ayant une incidence sur un secteur devrait d'abord clarifier l'état d'avancement des éventuelles technologies de pointe permettant de décarboner le secteur en question, ainsi que le temps et l'investissement nécessaires pour étendre leur utilisation. Décider de réviser les instruments climatiques européens pour 2030 sans avoir une idée précise d'une feuille de route technologique avec des réalisations concrètes dans les différents secteurs pourrait mettre en péril les chaînes de valeur industrielles et les emplois qui en dépendent. Une telle approche constituerait une erreur stratégique majeure. Au contraire, la cocréation de voies de transition pour des écosystèmes industriels, coordonnée par le forum industriel de l'UE, doit identifier clairement ce qui est nécessaire pour permettre à l'industrie européenne de devenir climatiquement neutre en 2050. Elle doit également fournir un calendrier détaillé pour le déploiement des technologies et des infrastructures nécessaires.

Pour industriAll Europe, développer un leadership industriel européen dans les chaînes de valeur propices à la transition revêt une importance stratégique fondamentale pour l'UE. En ce qui concerne l'énergie, nos industries dépendent fortement de coûts compétitifs de l'électricité et de l'énergie au niveau mondial. L'UE dispose d'un solide savoir-faire industriel et d'un rôle de premier plan historique en termes de production industrielle primaire et secondaire. Il convient de conserver et de renforcer cette position tout en respectant le principe de neutralité technologique ainsi que les circonstances spécifiques de chaque État membre. Nous voulons également que le paquet respecte le droit des États membres de décider de

³ Cette section reprend la position d'industriAll Europe sur le cadre pour une politique climatique de l'UE à l'horizon 2030 présentée dans la prise de position 2020/114 : https://news.industrial-europe.eu/content/documents/upload/2020/11/637418363805326269_EN%20-%20Green%20Deal%20-%20Europe's%20Green%20Deal%20mapping%20the%20route%20to%202030.pdf

leur propre bouquet énergétique et de choisir les technologies les plus appropriées pour atteindre les objectifs climatiques de l'UE d'ici à 2030.

Le paquet doit soutenir les Etats membres dans leurs efforts visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement en énergie tout en gardant à l'esprit la nécessité de compléter les sources d'énergie intermittentes.

Il en va de l'emploi d'aujourd'hui et de demain, mais aussi de l'autonomie stratégique pour l'Union européenne. Les équipements énergétiques doivent être considérés comme stratégiques et être traités comme tels. IndustriAll Europe soutient le développement conjoint d'alliances industrielles européennes pour renforcer le leadership européen dans les technologies nécessaires pour atteindre la neutralité climatique. L'UE et ses États membres doivent empêcher les rachats hostiles et opportunistes de pays tiers et doivent s'opposer aux fermetures d'usines et de sites qui pourraient nuire à la souveraineté technologique de l'UE en matière de transition bas carbone. Dans l'intérêt d'une stratégie autonome, il convient de privilégier les technologies qui sont moins dépendantes des importations ou qui ont accès à de multiples fournisseurs indépendants et ont un haut niveau d'emplois locaux dans l'UE.

Afin d'éviter une approche fragmentée entre les États membres, l'UE doit également étendre l'utilisation des « projets importants d'intérêt européen commun » pour promouvoir les alliances industrielles dans les technologies et secteurs clés dans le but d'atteindre la neutralité carbone. Outre les alliances industrielles existantes sur les batteries, les technologies liées à l'hydrogène, les matières premières et les plastiques circulaires, l'UE devrait identifier les domaines où une coordination supplémentaire entre les États membres est nécessaire pour créer des chaînes de valeur industrielles solides. Une approche territoriale doit conduire à une localisation équilibrée des projets liés aux alliances industrielles dans toute l'Europe.

Etablir une chaîne de valeur à grande échelle du captage et du stockage du carbone sera d'une importance fondamentale pour les secteurs difficiles à décarboner. Le CSC donnera plus de temps pour développer des technologies alternatives de pointe tout en aidant les industries européennes à éviter la fuite de carbone vers d'autres continents.

Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » doit trouver le juste équilibre entre d'une part la nécessité d'utiliser les forêts comme puits de carbone et réservoirs de la biodiversité, et d'autre part la nécessité de soutenir la chaîne d'approvisionnement forestière pour fournir les produits renouvelables et les produits bioénergétiques qui ont un rôle actif à jouer dans la décarbonation de toute l'économie. Les produits en bois font partie de la solution, notamment en raison de la nature circulaire de l'industrie forestière.

Une approche purement axée sur le marché ne permettra de décarboner l'industrie européenne dans les 30 prochaines années, il faut désormais des signaux à long terme. La révision des objectifs à l'horizon 2030 et des instruments politiques européens sur le climat doit également être coordonnée avec une révision de la législation européenne sur la concurrence, notamment en ce qui concerne les aides d'États. Ces règles doivent permettre aux États membres et aux autorités publiques infranationales de mieux soutenir les industries dans leur processus spécifique vers la « neutralité climatique ».

La transition requiert une cohérence entre les instruments politiques européens, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser les investissements nécessaires. En conséquence, la taxonomie de l'UE devrait inclure toutes les énergies européennes bas carbone, conformément au principe de neutralité technologique.

La décarbonation nécessitera le déploiement rapide de nouvelles technologies ou la mise à l'échelle massive d'autres technologies qui stimuleront les besoins en matières premières. Le « plan d'action pour

les matières premières » doit être adapté à la révision du paquet climat pour 2030 afin de garantir l'approvisionnement en matières premières nécessaires. Le paquet « économie circulaire » doit également limiter, dans la mesure du possible, l'utilisation de matières premières primaires et contribuer de manière significative à la réalisation des objectifs climatiques de 2030. Les aides d'Etat et les soutiens accordés aux entreprises doivent prioriser les investissements visant à réduire la consommation d'énergie et de matières premières primaires.

Les entreprises ont également la responsabilité de combler le manque d'investissement. La fraude ou l'évasion fiscale ont privé les autorités publiques d'une quantité importante de fonds publics qui auraient pu être consacrés aux objectifs de « neutralité climatique ». De la même manière, la politique de dividendes ou les programmes de rachat d'actions des entreprises multinationales compromettent leur capacité à investir dans la modernisation des chaînes d'approvisionnement industrielles. Les entreprises ont par ailleurs la responsabilité d'utiliser les résultats des innovations financées par l'UE, y compris à travers le système d'échange de quotas d'émission (SEQE), pour investir et créer des emplois en Europe.

4. Une régime mondial équitable qui repose sur des conditions de concurrence égales et une justice internationale

Les principes sociaux qui doivent guider les actions de l'UE pour le climat sont aussi valables dans toute l'Europe et au-delà. Une transition juste est importante pour tous les travailleurs partout où le changement structurel a lieu. IndustriAll Europe, avec IndustriALL Global Union, la CSI et la CES, se battra pour garantir que la transition juste fasse l'objet d'une attention particulière dans les négociations des Nations Unies sur le climat afin de forcer tous les pays à mettre en œuvre des politiques climatiques qui ne laissent aucun travailleur de côté. Les négociations à venir sur le climat mais surtout la COP26 des Nations-Unies doivent apporter des solutions significatives pour tous les travailleurs.

Le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » doit également s'inscrire dans un ensemble de règles global qui lutteront contre toutes les formes de dumping et garantiront que tous les pays font leur part équitable d'efforts pour réduire les émissions et lutter contre les conséquences du changement climatique, en tenant compte des responsabilités communes mais différenciées et des capacités d'action de chacun. Bien que certains pays, notamment en Europe, ont un rôle de premier rang à jouer par leur responsabilité historique et leur niveau de développement, la recherche scientifique sur le climat exige un effort de réduction des émissions profond, rapide et global ; un effort auquel tous les émetteurs se doivent de contribuer. Une action mondiale pour le climat requiert aussi une solidarité entre les pays, notamment pour apporter un soutien financier et technologique adéquat aux plus vulnérables dans leurs efforts de réduction des émissions et d'adaptation aux conséquences déjà inévitables du changement climatique. Les négociations des Nations Unies sur le climat doivent accélérer d'urgence l'action climatique de toutes les grandes économies tout en renforçant la solidarité avec les pays les plus vulnérables du Sud de la planète.

Avec le paquet « Ajustement à l'objectif 55 », l'UE endosse de toute évidence une position de leader dans l'action mondiale pour le climat. IndustriAll Europe souligne l'importance d'avoir des règles de concurrence égales avec les partenaires commerciaux européens sur les marchés de l'UE et étrangers. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) est un élément de réponse important à l'enjeu de la compétitivité en raison de l'accélération des réductions des émissions, mais le risque de fuite de carbone nécessitera des mesures additionnelles de la part de l'UE mais aussi des forums internationaux. Puisque le commerce est et restera un moteur important de la croissance pour l'industrie de l'UE, IndustriAll Europe continue de soutenir un système commercial équitable et réglementé ainsi qu'une politique commerciale qui soutient l'inclusion de l'industrie européenne dans des chaînes d'approvisionnement mondiales, renforce l'accès au marché et garantit des règles de concurrence égales.

5. Lutter contre la hausse des prix de l'énergie

Depuis un an, les prix de l'énergie flambent en Europe. Entre 2019 et 2021, les prix de vente du gaz ont augmenté de 14 % en moyenne dans l'UE et les prix de gros de 429 %. Les prix de l'électricité ont suivi la même tendance avec une hausse de 7 % du prix de vente et de 230 % du prix de gros. Même si les mécanismes de fixation des prix, notamment pour le prix de vente, sont très différents dans chacun des Etats membres, la crise actuelle du prix de l'énergie impacte le pouvoir d'achat des travailleurs et menace l'industrie européenne et ses travailleurs.

Une envolée de la demande mondiale en raison de la relance, associée à une baisse inattendue de l'approvisionnement de Russie, explique largement la flambée du prix du gaz. Cette augmentation des prix des matières premières engendre une augmentation du prix de l'électricité qui a été amplifiée par des conditions climatiques saisonnières ainsi que par un prix du carbone qui dépasse maintenant 60 EUR/T CO₂. Etant donné l'importance du gaz dans le bouquet énergétique de l'UE (un quart de la consommation d'énergie de l'UE) et la dépendance aux importations de gaz (90% de la consommation de gaz de l'UE est importé), l'UE est très vulnérable aux fluctuations des prix sur les marchés mondiaux de l'énergie.

L'UE a récemment publié une boîte à outils pour amortir la flambée des prix de l'énergie. Ce document tant attendu répertorie les mesures que les Etats membres peuvent mettre en œuvre dans le cadre des règles du marché commun de l'énergie de l'UE. Des mesures compensatoires et un soutien direct pour les utilisateurs les plus démunis, des garanties pour éviter les coupures, des réductions fiscales, une réforme des systèmes de soutien aux énergies renouvelables et l'octroi d'aides d'Etat aux entreprises et industries sont parmi les principales recommandations aux Etats membres. Ces mesures doivent être mises en œuvre de toute urgence en concertation sociale avec les partenaires sociaux nationaux et en tenant compte des spécificités des Etats membres.

La Commission européenne examine également le comportement anti-concurrentiel des entreprises opérant sur le marché de l'UE. IndustriAll Europe souhaite que cet examen tienne également compte des recettes extraordinaires engendrées par des entreprises privées actives sur le marché européen de l'énergie qui produisent, transportent ou distribuent de l'énergie. Mettre à jour ces recettes et les éventuels bénéfices extraordinaires réalisés par les entreprises peut contribuer à une redistribution équitable de la richesse dans la société pour atténuer l'impact de la hausse des prix de l'énergie.

La Commission européenne chargera également l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) de renforcer son contrôle du marché du carbone de l'UE. IndustriAll Europe salue un tel contrôle mais regrette qu'il se limite au rôle de la spéculation dans l'augmentation du prix du carbone. Les récentes propositions de réviser le périmètre du SEQE (inclusion de la navigation intra-UE) ou de modifier certaines de ces règles (la fin de l'allocation de quotas gratuits pour les compagnies aériennes) pourraient inciter certaines entreprises à se couvrir pour anticiper leurs futurs besoins de conformité dans le cadre du SEQE de l'UE. IndustriAll Europe demande à la Commission européenne de proposer et de mettre en œuvre des mesures visant à empêcher que les futurs besoins de conformité dans certains secteurs impactent la compétitivité à court terme des secteurs industriels ainsi que le prix de l'électricité payé par les consommateurs, y compris les ménages.

Renforcer la solidarité entre les Etats membres via des initiatives transfrontalières, des marchés publics communs et le stockage de l'énergie fait également partie des initiatives nécessaires attendues de la part de la Commission européenne. IndustriAll Europe soutient fortement les mesures qui mettront en œuvre la solidarité entre les Etats membres pour acheter, stocker ou transporter de l'énergie.

IndustriAll Europe déplore cependant le manque d'attention accordée à une série de règles du marché de l'énergie de l'UE. Par exemple, la méthode de tarification au coût marginal utilisée sur le marché de l'électricité de l'UE amplifie l'impact de l'augmentation du prix du gaz sur le prix de l'électricité. La Commission revendique toutefois que ce système est le plus efficace pour des marchés de l'électricité libéralisés. La Commission européenne présume également que les augmentations actuelles des prix « sont vraisemblablement temporaires ». Une telle supposition ne permettra pas un examen approfondi de la politique énergétique de l'UE basée sur des principes idéologiques qui, dans le monde réel, ne fournissent pas l'approvisionnement en une énergie décarbonée abordable dont l'Europe a besoin pour atteindre la neutralité climatique et garantir son « autonomie stratégique ouverte ».

ANNEXE 1 : MACF

Proposition de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un mécanisme copié sur le système d'échange de quotas d'émission (SEQUE) pour les importations dans l'UE.• Le champ d'application initial concerne 30 marchandises, entre autres fer et acier, ciment, engrais, aluminium et électricité.• Révision et extension possible à d'autres marchandises et aux émissions indirectes. Proposition attendue avant la fin de la phase de transition.• Les entreprises concernées devront fournir des certificats d'émissions (ou certificats MACF) en fonction de l'intensité des émissions des produits qu'elles importent. Le prix des certificats correspondra à celui des quotas du SEQUE. Afin de pouvoir exercer ce contrôle, les entreprises devront déclarer leurs importations à une autorité nationale compétente.• Un système de rapport sera mis en place à partir de 2023. Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, les importateurs devront déclarer les émissions contenues dans leurs marchandises ainsi que le prix du carbone déjà payé ou non payé à l'étranger. Pendant la période de transition de trois ans, ils n'auront pas à fournir de certificats d'émissions.• Le mécanisme sera introduit de manière progressive et sera compatible avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Il prendra également en compte le prix du carbone payé dans d'autres pays et l'efficacité des émissions des producteurs de pays tiers afin que ce mécanisme soit bien équilibré et non-discriminatoire. <p>Allocations de quotas à titre gratuit et utilisation des recettes</p> <ul style="list-style-type: none">• Le MACF est une alternative aux allocations à titre gratuit, mais il y aura une période de	<p>Eléments que nous évaluons positivement :</p> <ul style="list-style-type: none">• La CE a pris un engagement politique fondamental avec une proposition pragmatique et sophistiquée qui répond à de nombreuses exigences : base légale, compatible avec l'OMC, approche progressive notamment pour une suppression progressive des allocations à titre gratuit.• Une première étape vers des conditions de concurrence égales avec une phase temporaire et un examen précoce <p>Eléments qui nécessitent plus de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none">• Un champ d'application sectoriel limité est judicieux pour mettre en place le système, mais cette liste restrictive de marchandises doit être examinée plus en détails pour vérifier s'il ne manque des marchandises dans les secteurs couverts.• La proposition de combiner le MACF avec des quotas gratuits pendant la phase de transition est la bienvenue. Toutefois, le passage d'un système de protection contre la fuite de carbone à un autre requiert de remplir des conditions clés. Le MACF doit démontrer qu'il fonctionne comme prévu, et les conditions pour l'adoption de produits bas carbone doivent être réunies (technologies de pointe, infrastructures, marché leader). La décision finale concernant le rythme d'une possible sortie progressive de la phase d'allocation de quotas gratuits doit être prise dans le cadre d'un processus de réexamen, comme décrit à l'article 30 de la proposition de règlement sur le MACF. Le processus de réexamen doit également surveiller l'impact potentiel sur les secteurs en aval (par ex. automobile, équipement ferroviaire).

<p>transition. Les allocations à titre gratuit diminueront de 10 % chaque année jusqu'en 2026, pendant 10 ans, ce qui signifie une suppression d'ici 2036.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les certificats MACF doivent être restitués, ajustés aux allocations à titre gratuit et distribués pour les marchandises couvertes par le MACF (Art. 31).• Une partie des recettes seront utilisées pour financer l'autorité MACF, le reste sera versé au budget de l'UE en tant que ressources propres.	<ul style="list-style-type: none">• Le risque de substitution des ressources doit être mieux traité, notamment pour les segments de produits où il y a plusieurs routes technologiques ainsi que pour l'aluminium.• Le MACF devrait également inclure les coûts indirects tout en évitant une double protection afin de garantir la compatibilité avec l'OMC• Utilisation des recettes : l'utilisation du MACF en tant que nouvelles ressources propres est inopportun. Le fait d'être perçu comme une vache à lait pour une utilisation domestique pourrait exacerber la résistance des partenaires commerciaux. Il ne donne aucun rôle au MACF pour accélérer l'innovation ou soutenir une transition juste.• Les exportations ne sont pas incluses dans le périmètre de la proposition alors qu'elles sont importantes pour les industries énergivores européennes, et leur compétitivité sur les marchés mondiaux pourrait être menacée par un prix du carbone plus élevé et une suppression des allocations à titre gratuit. Des remises à l'exportation pourraient être une option, mais à ce stade, il n'y a aucune certitude légale. Si cette solution ne fonctionne pas, d'autres options pourraient être étudiées (par ex. des négociations de l'OMC pour rendre les produits bas carbone mondialement compétitifs, un accord mondial sur des crédits d'exportation pour des marchandises bas carbone). En attendant, maintenir les allocations à titre gratuit réduit ce risque.• Le risque de tensions commerciales doit être évité en clarifiant rapidement certains aspects fondamentaux de la proposition (par ex. art 31 pour garantir qu'il n'y a pas de double protection). Cela nécessitera également un effort diplomatique massif dans les forums multilatéraux (OMC, OCDE, G7 et G20, CCNUCC).• Avec ces efforts, une attention spécifique doit être accordée aux pays voisins de l'UE.
--	--

	<ul style="list-style-type: none">• La situation spécifique des pays les moins avancés devrait être étudiée, et utiliser une partie des recettes du MACF et du SEQE pour financer l'action pour le climat et une transition juste dans les secteurs industriels par un fonds international, tel que le fonds vert pour le climat, pourrait contribuer à calmer les inquiétudes dans les pays tiers.
--	---

Principales revendications d'industriAll Europe concernant le MACF

- Sur le principe, industriAll Europe est en faveur de l'introduction d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Avec un tel mécanisme, nous pouvons garantir que la décarbonation de l'industrie n'expose pas les travailleurs en Europe à la fuite de carbone
- En pratique, industriAll Europe émet de fortes réserves sur une série de points clés :
 - La fin possible d'allocation de quotas gratuits doit être conditionnée à une mise en œuvre réussie du MACF qui limite clairement le risque de fuite de carbone
 - Les émissions indirectes, les coûts indirects, les exportations et les secteurs manufacturiers en aval doivent être dans le périmètre du MACF ou au moins inscrits dans le réexamen prévu à l'article 30.
- Rechercher des solutions spécifiques pour les exportations.
- Utiliser une partie des recettes du MACF et du SEQE pour catalyser l'innovation et la transition juste dans les secteurs industriels au niveau mondial, en association avec de fortes conditions sociales.
- Inclure le MACF dans les accords commerciaux
- Développer une stratégie pour garantir un consensus mondial sur le MACF et éviter les tensions commerciales et les perturbations sociales chez les partenaires commerciaux.
- Afin d'éviter les conséquences négatives pour les travailleurs dans les pays non-membres de l'UE qui ne sont pas exemptés du MACF, l'UE doit :
 - Accorder suffisamment de temps aux pays tiers pour mettre en œuvre des politiques climatiques leur permettant de limiter autant que possible les conséquences de la mise en œuvre du MACF
 - Utiliser la phase de transition qui pourrait être légèrement étendue si nécessaire, pour promouvoir des dispositions pratiques permettant à ces pays de décarboner mutuellement sans créer des tensions commerciales
 - Utiliser tous les moyens à disposition dans les politiques européennes de voisinage pour garantir la coordination politique lorsqu'il s'agit de climat et de commerce
 - Aucune des demandes formulées ci-dessus ne peuvent contribuer à affaiblir ou à retarder indûment la mise en œuvre du MACF

ANNEXE 2 : Réforme du SEQE

Proposition de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<p>Champ d'application</p> <ul style="list-style-type: none"> Extension du champ d'application du SEQE de l'UE pour couvrir le transport maritime. La commission propose que le SEQE de l'UE couvre tous les voyages intra-UE et 50 % des voyages extra-EU. Pas d'extension du champ d'application aux vols extra-EEE (les vols intra-UE sont déjà couverts par le SEQE actuel). Toutefois, la Commission propose une sortie complète des allocations à titre gratuit pour l'aviation intra-EEE entre 2024 et 2027, ainsi que des taxes plus élevées sur le kérosène comme partie intégrante de la directive sur l'énergie (voir ci-dessous). Pour le transport routier et les bâtiments, voir annexe 3 ci-dessous. <p>Plafond</p> <ul style="list-style-type: none"> L'objectif de réduction des émissions dans le SEQE actuel est de 43 % d'ici à 2030 par rapport à 2005. La Commission propose de relever cet objectif de réduction des émissions à 61% d'ici à 2030 par rapport à 2005. Cela signifie que le facteur de réduction linéaire passerait de 2,2 % à 4,2 %. Ce facteur de réduction linéaire sera associé à une décroissance unique du plafond afin d'avoir le même effet que si cela avait été appliqué dès 2021. Il convient de noter que le plafond sera augmenté par un certain nombre de quotas pour compenser l'inclusion du transport maritime dans le champ d'application. Réserve de stabilité du marché (RSM) : le taux d'absorption de 24 % de la RSM est maintenu jusqu'en 2030. Un taux d'absorption tampon est introduit selon lequel le nombre total de quotas en circulation se situe en 833 and 1096 	<p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> Avec le début de la phase IV du SEQE et les récentes évolutions des prix, le SEQE est entré dans une nouvelle ère avec un prix du carbone plus élevé (les prix des quotas d'émission dans le SEQE sont actuellement de 60 euros, alors qu'ils étaient en-dessous de 30 euros au début de l'année 2021 et en-dessous de 20 euros jusqu'en septembre 2018). Les mesures annoncées (renforcement du plafond, nouveau calcul des référentiels, suppression progressive des allocations à titre gratuit) vont renforcer progressivement mais de manière significative cette tendance – toutes choses étant égales par ailleurs <p>Eléments que nous évaluons positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fonds relatifs au SEQE seront dotés de ressources supplémentaires significatives. Le fonds pour l'innovation recevra 200 millions de quotas supplémentaires, dont 150 millions provenant du nouveau SEQE pour le transport routier et les bâtiments. Le fonds pour la modernisation bénéficiera d'une enveloppe supplémentaire de quotas équivalente à 2,5 % du plafond. Les contrats carbone pour la différence seront éligibles pour le fonds pour l'innovation. <p>Eléments qui nécessitent plus de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les allocations à titre gratuit sont en partie conditionnées à des investissements dans des sites industriels. Ceci est un développement positif, mais nous devrions examiner si lier cette conditionnalité à des

millions, la RSM absorbe un nombre de quotas équivalent à la différence entre le nombre total de quotas en circulation et le seuil le plus bas.

Allocation à titre gratuit et référentiels

- Proposition d'adopter une approche plus stricte des référentiels et révision du champ d'application des référentiels pour supprimer les barrières existantes aux technologies bas carbone.
- Les secteurs couverts par le MACF ne devraient plus recevoir d'allocations à titre gratuit après une période de transition afin de les supprimer progressivement. Sous le SEQE actuel, ces quotas sont fixés jusqu'en 2025. A partir de 2026, ils seront réduits de 10 % par an pour être complètement supprimés en 2036.
- Les allocations à titre gratuit sont conditionnées aux efforts de décarbonation des entreprises (recommandation des rapports d'audit de la directive sur l'efficacité énergétique si période de remboursement < 5 ans et proportionnel aux coûts) afin d'encourager l'adoption de technologies bas carbone. Le montant des allocations peut sinon être diminué de 25 %.
- Des allocations à titre gratuit sont prévues dans le nouveau SEQE pour le transport routier et les bâtiments.

Recettes des enchères et fonds du SEQE

- Les Etats membres utiliseront toutes les recettes du SEQE qui ne sont pas attribuées au budget de l'UE pour les objectifs liés au climat, y compris pour aider les ménages à faible revenu dans la rénovation durable.
- Une partie des recettes provenant du nouveau SEQE de l'UE sur le transport routier et les bâtiments sera utilisée pour financer un nouveau fonds social pour le climat (voir plus de détails ci-dessous).
- Augmentation du fonds de modernisation et du fonds d'innovation.

investissements et planifications à plus long terme est judicieux (par ex. stratégie d'investissements pour atteindre la neutralité carbone).

- Lors de la fixation des objectifs pour le SEQE de l'UE, il faut tenir compte du potentiel limité des secteurs industriels de réduire significativement les émissions d'ici à 2030 et de la nécessité d'équilibrer les efforts entre les secteurs couverts par le SEQE de l'UE et les secteurs non couverts.
- **L'hétérogénéité sectorielle du SEQE** pourrait soulever des questions dans cette nouvelle phase. Le SEQE couvre la production électrique, les industries énergivores, l'aviation et le transport maritime intérieur. Ces secteurs ont des modèles d'entreprise différents, des contraintes technologiques différentes et des possibilités différentes de répercuter les coûts sur les consommateurs. Ils sont et seront de plus en plus exposés à un prix du carbone unique. Nous observons depuis deux ans une volatilité des prix qui est principalement due à la diminution du plafond mais cette volatilité est aussi en partie due à la spéculation du secteur financier et au fait que des entreprises achètent maintenant pour couvrir leurs besoins futurs tout en anticipant une hausse des prix. Le SEQE requiert un mécanisme qui empêche les pratiques de couverture sapant la compétitivité des entreprises et des secteurs les plus exposés à la volatilité du prix du carbone.
- La proposition de révision des référentiels pour 2026-2030 doit mieux prendre en compte les cycles d'investissements, la disponibilité des technologies ainsi que les contraintes économiques et géographiques
- Les sites industriels utilisant de la **biomasse durable** ne devraient pas être pénalisés par la réforme du SEQE. Le développement de la biomasse durable doit être conforme aux objectifs de développement durable des Nations

<ul style="list-style-type: none">• Concernant le fonds de modernisation dont les ressources viennent principalement de la mise aux enchères de 2 % de la totalité des quotas pour la période 2021-2030, la proposition prévoit de garder ce pourcentage. L'objectif reste le même : aider les dix Etats membres dont le PIB par habitant aux prix de marché en 2013 était de 60 % inférieur à la moyenne de l'UE dans leur transition vers la neutralité climatique (Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie et Slovaquie). Toutefois, la commission prévoit également la mise aux enchères de 2,5 % supplémentaire du plafond pour financer la transition énergétique des Etats membres dont le PIB par habitant est de 65 % inférieur à la moyenne de l'UE en 2016-2018, par le fonds de modernisation. Les 10 pays mentionnés ci-dessus, tels que la Grèce et le Portugal, profiteront de ces recettes. Le champ d'application du fonds sera modifié pour exclure les investissements dans les carburants fossiles et favoriser les investissements dans les priorités climatiques et sociales.• Le fonds pour l'innovation, actuellement financé par la mise aux enchères de 450 millions de quotas de 2020 à 2030, sera presque doublé (y compris 50 millions de quotas supplémentaires du SEQE classique et 150 millions de quotas du nouveau SEQE). Le champ d'application sera adapté pour faciliter les contrats carbone pour la différence.	<p>Unies, et l'importation de biomasse pour produire de l'énergie doit être limitée aux matières premières qui n'ont pas d'impact sur le climat</p>
--	---

Principales revendications d'industriAll Europe concernant le SEQE

- La réforme du SEQE doit être en ligne avec la stratégie industrielle de l'UE. Elle doit stimuler la transformation des secteurs couverts et leurs efforts pour devenir climatiquement neutre d'ici à 2050 sans menacer l'emploi dans les prochaines années.
- L'objectif du SEQE est d'encourager la transformation industrielle, et pas d'être un nouveau jeu de l'économie-casino. Un mécanisme de surveillance doit stopper les comportements spéculatifs et apporter de la clarté sur les moteurs des développements des prix ainsi que sur les profits réalisés par les entreprises privées et les spéculateurs financiers.
- Les réformes proposées doivent tenir compte des spécificités sectorielles et régionales concernant le potentiel d'abattement d'ici 2030.
- Les recettes des mises aux enchères doivent mieux soutenir l'innovation industrielle dans les secteurs en jeu à travers les fonds des deux SEQE, mais aussi par l'utilisation des Etats membres des recettes qu'ils collectent ou les aides d'Etat.

- Les deux fonds du SEQE devraient impliquer les partenaires sociaux dans les dispositions de gouvernance et appliquer les normes sociales les plus élevées dans leurs procédures d'évaluation de leurs projets.
- Cette socialisation des coûts et des risques doit aller de pair avec la socialisation des profits. Le soutien fourni aux entreprises privées doit mener à des engagements spécifiques lorsqu'il s'agit d'investissements dans des mesures de réduction des émissions ou dans le déploiement de technologies innovantes bas carbone.

ANNEXE 3 : nouveau SEQE pour le transport routier et les bâtiments

Propositions de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<ul style="list-style-type: none"> • A partir de 2025, introduction d'un système à part et autonome d'échange de quotas d'émission pour couvrir le chauffage dans les bâtiments et les carburants dans le transport routier. • Dès la première année, obligation de rapports, et à partir de 2026, délivrance de quotas et obligations de conformité. • Quotas d'émissions à émettre en amont de la chaîne d'approvisionnement. • D'ici janvier 2024, la CE publie le plafond pour 2026, sur la base de la réduction des émissions de 43% d'ici 2030 par rapport à 2005. • La quantité devrait diminuer de 5,15 % chaque année à partir 2024. • Mise aux enchères totale (pas d'allocation à titre gratuit). • Réserve de stabilité du marché de 600 millions de quotas et mesures pour réagir à l'augmentation excessive du prix • Fonds social pour le climat : <ul style="list-style-type: none"> ○ 72,2 milliards d'euros + exigence de cofinancement par les Etats membres à hauteur du même montant ○ Objectifs = garantir des solutions de chauffage, de refroidissement et de mobilité abordables et durables pour les ménages vulnérables ○ Plans sociaux nationaux pour le climat pour avoir accès au fonds ○ Investissement précoce basé sur une anticipation des recettes 	<p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notre position initiale était de nous opposer à l'extension du SEQE à d'autres secteurs. Toutefois, le paquet contient des propositions et mécanismes qui méritent d'être examinés (voir ci-dessous). La proposition de la CE n'est pas d'élargir le SEQE de l'UE mais de créer un nouveau SEQE spécifique pour le secteur. Soit nous restons sur notre position initiale, soit nous l'adaptions pour tenir compte des nouveaux éléments. <p>Éléments que nous évaluons positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La tarification du carbone pour le transport routier complète les normes pour les nouveaux véhicules. Sans tarification du carbone, il est difficile de concevoir comment lutter contre les émissions de la flotte existante, et ce, même si des normes de CO2 plus strictes contribueront à atteindre l'objectif de réduction des émissions pour le transport routier. • Conforme à l'approche well-to-wheel (du puits à la roue) qu'industriAll Europe soutient pour décarboner le transport routier. • Le prix du carbone peut accélérer le renouvellement de la flotte (surtout pour les véhicules commerciaux, voitures d'entreprise) et l'adoption de véhicules plus propres. • Le Fonds social pour le climat est l'instrument de financement le plus important jamais proposé au niveau de l'UE pour lutter contre la précarité énergétique dans le transport et les logements. S'il est bien conçu et associé à d'autres instruments, il peut apporter un soutien significatif aux ménages

vulnérables. Mais il ne suffit pas pour englober tous les citoyens et pas seulement les plus pauvres. Des pertes de revenus significatives chez les classes moyennes peuvent conduire à des remous sociaux et politiques.

- Sans le Fonds social pour le climat, les Etats membres devront atteindre d'ici 2030 les objectifs de réduction des émissions fixés dans le cadre de la répartition de l'effort par le biais de mesures nationales et sans mécanisme de solidarité à l'échelle de l'UE. Nous ne pensons pas qu'un Fonds social pour le climat sans SEQE soit une option crédible, étant donné les obstacles légaux et politiques pour que de nouvelles ressources propres soient réservées pour le fonds social pour le climat.

Eléments qui nécessitent plus de réflexion :

- Impact distributif. Un mécanisme de tarification du carbone est régressif et nuira aux ménages à faibles revenus. Mais une meilleure compréhension de la situation en Europe pourrait être nécessaire pour concevoir un mécanisme de soutien de manière pertinente.
- La réforme de la directive sur la taxation de l'énergie pourrait être une alternative qui mérite d'être considérée pour fixer le prix du carbone sur les carburants tout en tenant compte des différences entre les Etats membres de l'UE.
- Des mesures complémentaires pourraient aider : obligations des Etats membres concernant les carburants alternatifs, les infrastructures de recharge et les mesures incitatives pour les entreprises (constructeurs) pour produire des véhicules électriques abordables.
- La précarité énergétique reste de la précarité. Cette discussion doit s'inscrire dans le cadre du vaste agenda social

	<p>européen (salaire minimum, socle européen des droits sociaux, etc.).</p> <ul style="list-style-type: none">• La lutte contre la précarité énergétique dans le transport et les bâtiments doit s'inscrire dans un contexte plus large, où une taxation équitable et une gouvernance économique doivent permettre aux autorités publiques de mobiliser massivement des investissements publics pour rénover le parc immobilier et les infrastructures de transport.
--	--

Principales revendications d'industriAll Europe concernant le nouveau SEQE pour le transport routier et les bâtiments

- IndustriAll Europe prend note de la proposition de la Commission européenne d'établir un nouveau SEQE pour le transport routier et les bâtiments. Sur la base de sa précédente position concernant l'extension du présent SEQE de l'UE, industriAll Europe réitère ses inquiétudes concernant l'impact distributif qu'un tel système peut avoir, notamment sur les ménages à bas et moyen revenu.
- IndustriAll Europe salue la proposition de créer un fond social pour le climat pour lutter contre la précarité énergétique (dans les bâtiments et le transport), elle estime toutefois qu'il faudra davantage de fonds pour éviter un impact social fort et négatif et demande à la Commission d'examiner des alternatives de financement.
- IndustriAll Europe souligne que les politiques de l'UE pour lutter contre les émissions de secteurs non couverts par le présent SEQE de l'UE doivent :
 - Prendre en compte les différences qui existent entre les régions et les pays, et notamment la situation spécifique des territoires ruraux et isolés, particulièrement dans les Etats membres les plus pauvres
 - Faire en sorte que le transport reste abordable, y compris le transport routier individuel lorsque des alternatives adéquates n'existent pas
 - Développer des synergies entre les différentes formes d'instruments : normes, investissement public et privé, infrastructures, régimes de tarification du carbone socialement équitables
 - Mobiliser pleinement le potentiel de la vague de rénovation de l'UE pour lutter contre la précarité énergétique tout en créant des emplois, y compris dans la fabrication de matériaux de construction et d'équipements de chauffage et de refroidissement décarbonés

ANNEXE 4 : normes de CO2 pour les voitures et les utilitaires + infrastructures pour carburants alternatifs

Proposition de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<ul style="list-style-type: none">• La Commission propose d'augmenter le seuil de réduction des émissions pour les véhicules neufs à 55 % d'ici 2030 (l'objectif actuel est de 37,5 %).• La Commission propose d'augmenter le seuil de réduction des émissions pour les véhicules utilitaires neufs à 50 % d'ici 2030 (l'objectif actuel est de -31 %).• La Commission propose un nouvel objectif de 100 % de réduction des émissions de dioxyde de carbone pour les véhicules neufs d'ici à 2035.• Un nouvel article 14a stipule que la CE devra présenter d'ici fin 2025 puis tous les deux ans un rapport concernant les progrès réalisés sur la voie de la mobilité routière à émission nulle, notamment pour évaluer la nécessité d'adopter des mesures supplémentaires dont des moyens financiers. Ce rapport inclut une série d'indicateurs se rapportant à la mobilité et à l'impact sur les consommateurs, au progrès du dialogue social ainsi qu'à des aspects visant à faciliter une transition économiquement viable et socialement équitable vers une mobilité routière à émission nulle.• Afin d'atteindre les objectifs fixés, l'infrastructure nécessaire pour les véhicules électriques et à hydrogène doit être mise en place. Avec le règlement révisé sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs, la Commission européenne propose que plus d'un million de points de recharge soient déployés d'ici 2025. 3,5 millions de terminaux sont attendus d'ici à 2030.	<p>Contexte</p> <ul style="list-style-type: none">• Les instruments politiques pour le climat seront le principal moteur du changement pour l'industrie automobile. Le changement structurel qui en résulte représente un risque sans précédent pour l'emploi dans le secteur.• La proposition de réviser le règlement sur les normes de CO2 accélérera la transition et exacerbera les risques pour l'emploi dans l'industrie. <p>Éléments que nous évaluons positivement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Efforts pour structurer les chaînes d'approvisionnement des batteries, de l'hydrogène et des matières premières.• Surveiller la transition, y compris d'un point de vue social, par le biais de rapports concernant les progrès est intéressant à condition que cela mène à des initiatives spécifiques. <p>Éléments nécessitant plus de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none">• La proposition d'interdire les moteurs à combustion interne pour 2035 exclut l'utilisation de carburants synthétiques alors que cette technologie pourrait être importante pour les modes de transport difficiles à électrifier.• De même, les véhicules hybrides rechargeables devraient être autorisés au moins pendant une phase de transition et à condition que leur utilisation soit conforme aux exigences de réduction des émissions.• La création d'un SEQE pour le transport routier et la révision de la directive sur la taxation de l'énergie joueront un rôle clé dans la réduction des émissions du transport routier. La complémentarité

	<p>entre les normes et les instruments de tarification devrait être renforcée.</p> <ul style="list-style-type: none">• REDIII (directive sur les énergies renouvelables) devrait encourager l'adoption des énergies renouvelables et des carburants bas carbone.
--	--

Principales revendications d'industriAll Europe pour le secteur automobile

- Les travailleurs de la filière automobile, notamment dans les parties de la chaîne d'approvisionnement produisant des marchandises et des équipements spécialement consacrés aux moteurs à combustion interne doivent mieux être soutenus dans la transition et doivent être au cœur des efforts de l'UE visant à mettre en place un cadre pour une transition juste.
- Les régions qui sont menacées par la transition doivent être mieux identifiées, et la transformation régionale mieux soutenue.
- Les normes de CO2 et le calendrier correspondant doivent prendre en compte le temps nécessaire à l'industrie pour se transformer et le temps nécessaire au déploiement des infrastructures de recharge ainsi que des infrastructures pour produire, transporter et stocker l'hydrogène bas carbone et l'électricité bas carbone.
- La neutralité technologique devrait être un principe directeur : toutes les technologies en ligne avec les objectifs en matière de CO2 et les objectifs de développement durable devraient continuer à être utilisées.
- La demande doit être stimulée par un mélange de mesures fiscales et de mesures incitatives.
- Les efforts pour mettre en place un approvisionnement de batteries en Europe, y compris la fourniture de matières premières, doivent être renforcés.
- La mobilité doit rester abordable, et le paquet « Ajustement à l'objectif 55 » ne doit pas mener à une polarisation des modèles de mobilité.

ANNEXE 5 : directive sur l'efficacité énergétique et directive sur les énergies renouvelables

Propositions de la Commission	Analyse préliminaire d'industriAll Europe
<p>Directive sur l'efficacité énergétique</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission propose d'accroître d'ici à 2030 l'objectif d'efficacité énergétique à 36 % pour une consommation énergétique finale (par rapport à 32,5 % actuellement). • Concernant les bâtiments, la Commission européenne réclame plus d'efforts dans le secteur public qui représente 5 % de la consommation énergétique finale de l'UE. La révision propose une obligation pour ce secteur de réduire sa consommation d'énergie de 1,7 % par an. Les Etats membres doivent également veiller à ce qu'au moins 3 % de la surface au sol totale des bâtiments appartenant à des organismes publics soit rénové chaque année (pas uniquement les bâtiments ministériels). • La dimension de la précarité énergétique est également prise en compte dans la proposition de la Commission. En effet, la Commission européenne veut que les Etats membres soient tenus de garantir qu'une part spécifique des économies d'énergie soit réalisée en faveur des consommateurs vulnérables, des personnes en situation de précarité énergétique et des personnes vivant dans les logements sociaux. • Selon la Commission, la part des efforts qui doit porter sur les communautés les plus désavantagées reflétera la part de la population appartenant à cette catégorie dans chaque Etat membre. <p>Directive sur les énergies renouvelables</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Commission propose d'augmenter l'objectif en matière d'énergies renouvelables à au moins 40 % d'ici à 2030, par rapport à 32 % actuellement. Le texte ne comporte pas d'objectifs nationaux contraignants. • La proposition de révision contient un certain nombre de sous-objectifs, y compris 	<p>Contexte</p> <p>Eléments que nous évaluons positivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le renforcement de l'efficacité énergétique comme principe directeur. • Nous saluons le fait que l'accent soit davantage mis sur la précarité énergétique et les mesures pour soutenir les consommateurs et utilisateurs finaux vulnérables • Nous saluons les références aux dialogues sociaux et l'invitation aux partenaires sociaux de discuter de l'efficacité énergétique, par ex. dans le cadre de programmes de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique, la précarité énergétique. • La suppression des barrières en permettant des procédures pour de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable est un élément important • La coordination entre Etats membres des projets d'énergie offshore • L'absence de dimension sociale : dialogue social uniquement dans le contexte des compétences. <p>Demande d'une dimension sociale forte, y compris les normes du travail dans la chaîne de valeur des énergies renouvelables.</p> <p>Eléments nécessitant plus de réflexion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les développements des prix de l'énergie impactent de nombreux travailleurs en Europe et favorisent la précarité énergétique. En conséquence, de nouvelles manières de garantir que tous les citoyens ont accès à l'énergie doivent être mises en place. Nous proposons de subventionner l'achat et l'installation de sources d'énergie efficaces pour les ménages, telles que

<p>une réduction contraignante de 13 % de l'intensité de gaz à effet de serre du carburant de transport et de 1,1 % par an pour les systèmes de refroidissement et de chauffage. Un objectif indicatif annuel de 1,1 % s'applique à l'industrie, et un objectif également non contraignant de 49 % d'énergies renouvelables s'applique pour les bâtiments d'ici la fin de la décennie.</p> <ul style="list-style-type: none">• La bioénergie qui représente actuellement 60 % de l'énergie classée comme renouvelable restera importante, mais les critères de durabilité pour la biomasse ligneuse seront renforcés. Il y aura des zones interdites pour l'approvisionnement en bois à destination de la bioénergie.• Conformément à la stratégie de l'UE pour l'hydrogène, des sous-objectifs sont définis pour l'hydrogène renouvelable et les carburants synthétiques : 2,6 % pour les carburants renouvelables d'origine non biologique dans le transport, et une part d'énergies renouvelables de 50 % dans la consommation d'hydrogène pour les processus industriels.	<p>les pompes à chaleur. Cela peut permettre aux groupes à bas revenus d'avoir accès à des sources d'énergie plus efficaces et de réduire leurs dépenses en énergie et donc contribuer à diminuer la précarité énergétique.</p> <ul style="list-style-type: none">• La stratégie européenne sur l'hydrogène devrait inclure l'hydrogène généré à partir de toutes les sources d'énergie bas carbone• La réduction finale de la consommation d'énergie sera fondamentale pour atteindre les objectifs climatiques à l'horizon 2030 et 2050, y compris dans les secteurs industriels. Les objectifs d'efficacité énergétique doivent être mieux intégrés dans la stratégie industrielle de l'UE et les voies de transition des écosystèmes industriels. Le couplage des secteurs devrait être mieux soutenu, et le recours à des projets importants d'intérêt européen commun devrait être exploré.• La production de volumes additionnels d'électricité décarbonée abordable est une condition fondamentale pour décarboner l'UE. L'électrification directe, la production d'hydrogène décarboné, la production de e-carburants sont autant de solutions cruciales pour le développement d'une industrie climatiquement neutre qui nécessite une production supplémentaire massive d'électricité décarbonée en Europe. Cela doit s'inscrire dans le cadre d'une stratégie globale pour planifier correctement le développement des capacités de production et les infrastructures nécessaires pour transporter, stocker et distribuer l'énergie de manière sûre et efficace.
--	---

Principales revendications d'industriAll Europe pour les directives sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables :

- Promouvoir en priorité l'efficacité énergétique dans la stratégie industrielle de l'UE et lancer des initiatives spécifiques pour soutenir et accélérer les efforts entrepris par l'industrie pour réduire son intensité énergétique.

- Publier une stratégie globale et quantifiée pour garantir l'approvisionnement en électricité décarbonée abordable et le développement des infrastructures requises.
- Les directives sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent conduire à renforcer les chaînes de valeur industrielles avec des normes sociales élevées.
- Les directives sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent contribuer à combattre la précarité énergétique.
- Les directives sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables doivent être mieux coordonnées avec la vague de rénovation de l'UE qui peut également avoir un impact positif sur la chaîne de valeur de la fabrication. Les chaînes de valeur industrielles pour les matériaux de construction ainsi que les systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés peuvent jouer un rôle crucial sur ce point, à condition de garantir les chaînes d'approvisionnement ainsi qu'une main d'œuvre qualifiée.